

## Regroupement des éco-quartiers

Maison du développement durable (3ème étage)  
50 Rue Sainte-Catherine O, Montréal, QC H2X 3V4  
info@eco-quartiers.org  
514 507-5401

**Mémoire déposé dans le cadre de la**

**Consultation publique de la  
Communauté Métropolitaine  
de Montréal**

**sur la gestion des matières  
dangereuses résiduelles**

**27 avril 2026**

Regroupement des  
**éco**  
quartiers

## Table des matières

<b>À propos du Regroupement des éco-quartiers</b> .....	3
<b>Les éco-quartiers</b> .....	3
<b>Mise en contexte</b> .....	4
<b>Recommandation 1 – Faciliter l'accès aux points de dépôt à proximité des milieux de vie</b> .....	5
<b>Constats</b> .....	5
<b>Recommandation</b> .....	5
<b>Recommandation 2 – Accroître la transparence sur l'ensemble de la filière de gestion</b> .....	6
<b>Constats</b> .....	6
<b>Recommandation</b> .....	7
<b>Recommandation 3 – Soutenir la demande d'un BAPE générique sur les MDR</b> .....	7
<b>Constats</b> .....	7
<b>Recommandation</b> .....	7
<b>Recommandation 4 – Intégrer les organismes de proximité dans la stratégie de sensibilisation</b> .....	8
<b>Constats</b> .....	8
<b>Recommandation</b> .....	8
<b>Conclusion</b> .....	9

## À propos du Regroupement des éco-quartiers

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme à but non lucratif et non partisan fondé en 1999 par des éco-quartiers désireux de mettre leurs ressources en commun. Depuis 2002, le REQ assure la représentation de ses membres au niveau régional. Actuellement constitué de 11 organismes porteurs de 17 Programmes Éco-quartier et de 4 Programmes de Ruelles vertes ayant des activités dans 16 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, le REQ fédère des experts en sensibilisation, éducation relative à l'environnement et mobilisation de la Ville de Montréal. En plus de représenter ses membres et de faire valoir la pertinence du Programme Éco-quartier sur la scène politique municipale et provinciale, le REQ mène plus de 11 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de verdissement et d'éducation relative à l'environnement telles que la Patrouille verte depuis 2004. À travers la variété de projets qu'il coordonne, le REQ défend le droit de la population d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté.

## Les éco-quartiers

Créé en 1995 par la Ville de Montréal pour répondre au besoin d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les montréalais.es aux enjeux écologiques, ce programme est devenu un **incontournable de l'action environnementale dans les quartiers**. En soutenant des initiatives citoyennes, proposant des projets novateurs par et pour les communautés, les éco-quartiers innovent et façonnent les milieux de vie des montréalais.es depuis 30 ans. Ce programme contribue à faire de Montréal une ville avant-gardiste et contemplée à l'international pour son leadership en transition socioécologique.

Les actions des éco-quartiers ont notamment menées à la création de plusieurs centaines de ruelles vertes, de jardins collectifs et d'espaces publics verdis, à la réduction d'îlots de chaleur, à l'organisation de milliers de corvées de propreté et

d'ateliers environnementaux ainsi que la distribution de millions de bacs pour la collecte sélective.

Présents dans **16 des 19 arrondissements**, les éco-quartiers desservent aujourd'hui près de **1,6 million de personnes**, soit 90% de la population de Montréal. Ils sont en première ligne pour rejoindre et mobiliser les citoyen·nes étant des ressources très locales et connues dans leur milieu.

## Mise en contexte

La consultation publique lancée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) représente une initiative bienvenue. Face à l'absence de réponse du gouvernement provincial aux recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant un portrait global de la gestion des matières résiduelles au Québec, la CMM a fait le choix de prendre les devants. Ce faisant, elle illustre la capacité des instances métropolitaines à catalyser l'action collective lorsque les arbitrages provinciaux font défaut.

Le rapport produit par Stantec<sup>1</sup>, qui compile les données publiques disponibles, constitue une base de travail sérieuse. Il confirme que les pistes de solution articulées autour de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation demeurent les leviers structurants d'une gestion responsable des MDR. Le REQ s'appuie sur ce cadre pour formuler ses contributions.

Enfin ce travail est le fruit de la concertation des organismes porteurs du Programme éco-quartier, membres de notre regroupement. Les éco-quartiers n'ont pas la vocation d'assurer la collecte des matières dangereuses résiduelles (MDR), bien que la confusion entre les noms écocentre et éco-quartier les oblige à gérer une partie des MDR. L'ancrage territorial et la relation de proximité des éco-quartiers avec les résident·es leur confèrent une compréhension fine des obstacles concrets qui freinent

---

<sup>1</sup> Communauté métropolitaine de Montréal. (2026, mars). *La gestion des matières dangereuses dans le Grand Montréal – document de consultation*. Commission de l'environnement et de la transition écologique.

l'adoption des bonnes pratiques environnementales. C'est à partir de ce terrain que le REQ formule les observations et recommandations qui suivent.

## **Recommandation 1 – Faciliter l'accès aux points de dépôt à proximité des milieux de vie**

### **Constats**

L'expérience des éco-quartiers le confirme : les citoyen·nes adoptent des comportements responsables dans la mesure où les infrastructures nécessaires leur sont réellement accessibles. Pour les matières dangereuses résiduelles (MDR), l'éloignement des écocentres, des plages horaires limitées et l'absence de transport adéquat constituent des freins concrets pour une partie importante de la population.

Plusieurs arrondissements montréalais avaient su répondre à ce défi en rapprochant les points de collecte des lieux de résidence. Or, la Ville de Montréal vient d'abolir ses 36 collectes itinérantes annuelles de résidus domestiques dangereux, jugées trop coûteuses. Cette décision, loin d'être anodine, illustre précisément le risque que court le système lorsque l'accessibilité est sacrifiée : des résident·es sans véhicule se retrouvent sans solution de rechange, et des observateur·rices prévoient que la majorité des matières autrefois collectées en quartier aboutira désormais dans les ordures ou dans l'environnement. Ces initiatives de proximité méritaient au contraire d'être documentées, évaluées et étendues à l'ensemble du Grand Montréal. Leur disparition appelle une réponse structurée.

### **Recommandation**

Le REQ recommande la mise en place des actions et mesures suivantes :

- Financer à nouveau les collectes itinérantes de MDR et en augmenter leur fréquence, le tout en assurant la sécurité des personnes. Leur abolition à Montréal crée un vide urgent à combler.
- Interpeller le gouvernement du Québec afin de renforcer la réglementation sur la responsabilité élargie des producteurs, de sorte qu'un·e vendeur·euse soit tenu·e de reprendre les MDR qu'il ou elle commercialise.

- Financer l'élaboration d'une cartographie des points de dépôt de MDR en regard de la distribution des populations desservies, en intégrant les critères suivants :
  - a. Accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite, dans le respect des normes d'accessibilité universelle.
  - b. Desserte par les transports collectifs et actifs, afin que l'adoption des bons gestes ne soit pas conditionnée à la possession d'un véhicule motorisé.
  - c. Adéquation entre les horaires d'ouverture des points de dépôt et les réalités des ménages (plages horaires élargies, collectes ponctuelles en quartier).

Un·e citoyen·ne qui ne dispose pas d'un accès commode à un point de dépôt sécurisé finira, par défaut, par jeter ses MDR avec les ordures ménagères ou dans l'environnement – comme le démontre aujourd'hui la décision de Montréal. L'accessibilité n'est pas une considération secondaire : elle est la condition première de l'efficacité de tout le système.

## **Recommandation 2 – Accroître la transparence sur l'ensemble de la filière de gestion**

### **Constats**

La confiance des citoyen·nes envers le système de gestion des MDR est un bien précieux et fragile. Elle conditionne directement leur disposition à faire les bons gestes au moment de se débarrasser de ces matières. Or, cette confiance ne peut se construire que sur la base d'une information claire, accessible et honnête sur ce qu'il advient des MDR une fois déposées.

La transparence n'est pas seulement une valeur démocratique ; elle est un levier opérationnel de l'efficacité du système. Les éco-quartiers observent régulièrement que le manque d'information sur les filières de traitement alimente le scepticisme, voire le découragement, chez les citoyen·nes les plus engagé·es.

## Recommandation

Le REQ recommande qu'il soit exigé aux opérateur·rices de la filière MDR la publication de données régulières et intelligibles sur :

- Les volumes et types de MDR collectés, traités et valorisés sur le territoire métropolitain.
- Les destinations de traitement (internes au Québec, canadiennes ou internationales), ainsi que les méthodes employées.
- Les incidents environnementaux ou dérogations réglementaires constatés, et les mesures correctives mises en place.

Cette transparence doit s'accompagner d'un effort pédagogique soutenu : expliquer chaque étape de la gestion des MDR aux citoyen·nes est le point de départ de toute démarche de sensibilisation durable. Sans compréhension du parcours d'une matière dangereuse, il est difficile de générer l'adhésion nécessaire à l'adoption des bons comportements.

## Recommandation 3 – Soutenir la demande d'un BAPE générique sur les MDR

### Constats

Les événements récents liés à la gestion des déchets toxiques au Québec – dont le dossier Stalex a été le révélateur le plus saisissant – ont mis en lumière les limites du système de gestion des MDR. La Coalition Action Déchets Toxiques (CADT) a formulé une recommandation structurante en ce sens : la tenue d'un BAPE générique portant sur l'ensemble des matières dangereuses résiduelles. Cette demande s'appuie sur un constat simple mais fondamental : la santé des populations et la préservation de la biodiversité ne peuvent être correctement protégées si chaque installation est traitée en silo, sans vision d'ensemble des risques cumulés.

### Recommandation

Le REQ appuie pleinement la recommandation de la CADT. Une telle démarche permettrait notamment de :

- Dresser un portrait consolidé et indépendant des impacts environnementaux et sanitaires des activités de gestion des MDR sur l'ensemble du territoire québécois.
- Évaluer les effets cumulatifs sur les milieux naturels et les communautés riveraines, en particulier les populations les plus vulnérables.
- Formuler des recommandations de fond permettant de réviser les normes réglementaires, les seuils d'acceptabilité et les mécanismes de surveillance.
- Renforcer la légitimité démocratique du système de gestion des MDR en associant la société civile à un exercice rigoureux et transparent.

La crédibilité du Grand Montréal comme territoire engagé dans la transition écologique passe par la capacité à exiger de l'État les outils d'évaluation à la hauteur des enjeux. Le BAPE générique est l'un de ces outils.

## **Recommandation 4 – Intégrer les organismes de proximité dans la stratégie de sensibilisation**

### **Constats**

La gestion efficace des MDR repose en dernière instance sur les comportements individuels et collectifs des citoyen·nes. Or, modifier durablement ces comportements nécessite un accompagnement de proximité, ancré dans les réalités locales et soutenu dans le temps.

Les éco-quartiers jouent précisément ce rôle à Montréal : tisser des liens de confiance avec les résident·es, les rencontrer là où ils vivent, adapter les messages aux contextes culturels et socioéconomiques des quartiers. Ils sont les premiers répondants en matière d'environnement dans les quartiers et travaillent à orienter, informer et mobiliser les citoyen·nes vers les bons gestes et les bons équipements.

### **Recommandation**

Le REQ recommande que la CMM et les villes membres reconnaissent formellement le rôle des organismes de sensibilisation de proximité dans la stratégie métropolitaine de gestion des MDR, et prévoient à cet effet :

- Un financement dédié à des campagnes de sensibilisation sur les MDR, conçues et déployées par les organismes locaux en lien avec les villes et les arrondissements.
- Un accès facilité des organismes communautaires aux données et aux outils de communication développés par les gestionnaires de la filière, afin d'assurer la cohérence des messages.
- Des mécanismes de retour d'expérience permettant aux organismes de terrain de signaler les obstacles observés et de contribuer à l'amélioration continue du système.

L'efficacité d'un système de gestion des MDR se mesure en partie à sa capacité à atteindre chaque ménage, y compris les plus difficiles à rejoindre par les canaux institutionnels. Les organismes de proximité sont un maillon essentiel de cette chaîne.

## Conclusion

Le Regroupement des éco-quartiers salue l'initiative de la CMM de prendre en charge cette consultation. Les enjeux liés aux matières dangereuses résiduelles touchent directement à la santé des populations et à l'intégrité des écosystèmes du Grand Montréal. Ils méritent une réponse à la hauteur de leur complexité.

Les quatre recommandations formulées dans ce mémoire visent à soutenir la CMM dans sa démarche en proposant des leviers concrets et complémentaires : mieux desservir les citoyen·nes, mieux les informer, exiger des outils d'évaluation robustes et mobiliser les forces vives du territoire dans la sensibilisation.

Le REQ reste disponible pour approfondir ces échanges et accompagner la CMM dans la mise en œuvre des orientations qui découleront de cette consultation.